

Les avantages d'une classe préparatoire ?

Par **rebellis**, le **08/10/2013** à **09:45**

Bonjour à tous,

Je suis une étudiante en L2 et j'entame cette année ma seconde et dernière année de prépa. Je post un message dans cette rubrique "orientation" afin de comprendre et savoir si une classe préparatoire "vaut toujours le coup" malgré des notes assez basse ?

Je travaille et je m'investis mais parfois et le plus souvent les bonnes notes ne sont pas au RDV.

Je souhaite être intégrée dans une fac assez réputée mais est-ce plus judicieux d'arrêter la prépa et de continuer à la fac pour avoir un meilleur dossier ou de continuer en prépa, de s'accrocher malgré des mauvaises notes apparaissant sur notre dossier dans l'espoir d'être prise dans une bonne fac par la suite ?

Pensez vous que les fac privilégie plus un étudiant prépa qu'un étudiant allant simplement à la fac, même si l'étudiant prépa a un dossier moins bon qu'un étudiant "lambda" ??

Bien cordialement.

Par **Yn**, le **08/10/2013** à **10:32**

Salut,

Débuter le droit en L2 me paraît très difficile, en L3 cela est purement impossible, voire suicidaire. Je m'explique.

Tu concéderas volontiers que débiter la médecine par l'externat, sans notion aucune, est impossible. Le droit fonctionne de la même façon, tout se tient. Le programme de L1 sert de base au programme de L2, lui-même au programme de L3 et ainsi de suite. Bref, excepté les quelques matières périphériques dispensées, il est fondamental de partir de zéro, c'est-à-dire en L1.

Le droit est un monde à part, seule l'université dispense une formation juridique. La prépa vise d'autres objectifs.

Pour répondre à tes questions, il est évident que l'université va "privilégier" (je ne comprends pas exactement ce que tu entends par ce terme) ses étudiants tout simplement parce qu'ils seront de meilleurs juristes.

J'ai plusieurs étudiants "ex-prépa" (environ un ou deux par un TD), et ils n'éprouvent pas de

difficulté en L1. Par contre, ceux qui décident de s'inscrire directement en L2 éprouvent de grandes difficultés car ils doivent réussir à :

- Suivre le programme de L2, programme extrêmement chargé en droit public comme en droit privé
- Rattraper le programme de L1, notamment la méthodologie et toutes les notions étudiées

C'est irréalisable. Inutile de te préciser qu'arriver en L3 - l'année du choix, de la première orientation - est impensable, imagine la quantité de connaissances à rattraper (!!)

Quand bien même tu serais admise en L3, tu risques d'échouer et de perdre toute motivation. Plus grave encore, un dossier chaotique et non juridique t'empêchera d'accéder aux bons M2 pour lesquels la sélection est forte voire très forte, et des mentions en licence en M1 requises.

Pour résumer, si tu souhaites faire du droit, inscris-toi à l'université en L1. Inutile de terminer ta prépa, perdre une année n'est la fin du monde, et tu pourras transposer certaines compétences de la prépa vers le droit.

Par **rebellis**, le **08/10/2013** à **12:08**

Bonjour,

Merci pour cette réponse rapide.

Mais je constate que j'aurai du préciser que j'ai bien validé ma L1:). Je n'ai jamais redoublé. J'ai validé ma L1 l'année dernière mais cela fut difficile avec le travail que je dois fournir en prépa.

De ce fait, ma question était de savoir s'il était préférable de continuer la prépa malgré un dossier qui ne brille pas par des notes extraordinaires ou d'arrêter et de continuer ma L2 à la fac pour avoir un meilleur dossier ?

Lorsque j'ai utilisé le terme "privilégié", c'était une façon de dire que les facs accordent- selon les propos de mes professeurs de prépa- plus de places à des étudiants prépa qu'un étudiant à la fac dans la mesure où les étudiants prépa ont acquis une puissante capacité de travail en seulement 2ans, contrairement à un étudiant allant à la fac.

Bien cordialement

Par **Yn**, le **08/10/2013** à **14:21**

Si je comprends bien, tu as validé ta L1 de droit l'année dernière, et tu poursuis maintenant en L2 avec la prépa en parallèle ?

La question est toujours la même : pourquoi faire ? Si tu souhaites passer des concours

(normal sup et compagnie), reste en prépa. Si tu souhaites t'orienter dans le droit, la prépa n'est d'aucune utilité, tu trouveras ton bonheur à l'université.

[citation]Lorsque j'ai utilisé le terme "privilegier", c'était une façon de dire que les facs accordent- selon les propos de mes professeurs de prépa- plus de places à des étudiants prépa qu'un étudiant à la fac dans la mesure où les étudiants prépa ont acquis une puissante capacité de travail en seulement 2ans, contrairement à un étudiant allant à la fac[/citation]
Oui... avec tout le respect que j'ai pour les enseignants de prépa, c'est absolument n'importe quoi. Les directeurs de M2 accordent du crédit aux formations juridiques. Par exemple, le directeur d'un M2 notariat se contre-fiche du programme prépa, il va d'abord regarder : ton parcours universitaire (sa cohérence, l'obtention de mentions), tes stages, et toutes les plus-values (TOEIC, ...).

Les formations dispensées par l'université sont suffisamment exigeantes, si un étudiant obtient son M1 avec un beau parcours, on considère qu'il a acquis de nombreuses compétences juridiques et une grande capacité de travail.

Je l'ai dit précédemment : la prépa sert, comme son nom l'indique, à *préparer* des concours/examen pour intégrer des formations ouvertes à bac+2. Les facultés de droit forment des juristes, des techniciens du droit. Deux mondes différents.

Il est vrai que les prépas et autres écoles comme sciences po sont douées pour faire croire aux étudiants qu'elles offrent des débouchés très variés ou, à tout le moins qu'elles ne ferment aucune porte. La réalité est pourtant bien différente : les classes préparatoires servent uniquement à préparer des épreuves.

Je réitère donc mes propos : si tu souhaites devenir juriste, travailler dans le vaste monde du droit, seule la fac de droit me paraît appropriée.

Par **rebellis**, le **08/10/2013** à **16:39**

[citation]Si je comprends bien, tu as validé ta L1 de droit l'année dernière, et tu poursuis maintenant en L2 avec la prépa en parallèle ? [/citation]
[/b]

Oui c'est exactement ça :).

Votre réponse m'a éclaircie dans ce que j'entends et je souhaite effectivement faire du droit avant tout.

Mes doutes étaient issus des clichés concernant les débouchés que peuvent offrir les classes préparatoires:

Certains pensent que la mention "prépa" dans un dossier va nous permettre d'être accepté dans les meilleurs facs même si le dossier d'un simple étudiant est meilleur que le nôtre. Donc, selon eux, même si on est pas intéressé par le concours-qui est le but de la prépa-,il faut être en prépa et y rester pour être intégrée dans une bonne fac.

De ce fait, j'avais cette crainte de démissionner de ma prépa car je me disais que j'allais peut

être rater une occasion d'être transférée dans une fac réputée pour ma rentrée de L3.

Je ne sais pas exactement ce que j'envisage de faire plus tard mais ce qui m'intéresse le plus c'est la profession d'avocat en droit de la famille. Et je ne pense pas que le fait d'avoir fait une prépa va me permettre de valoriser mon dossier.

Merci pour avoir pris le temps de me répondre :). Je suis inscrite dans ce forum depuis plus de 2 mois environ, donc j'espère pouvoir partager d'autres discussions avec les autres membres.

Par **Jay68360**, le **08/10/2013 à 19:34**

Bonsoir,

Je m'interroge également sur leurs propos, comment l'adjonction d'une classe préparatoire à un parcours universitaire pourrait accroître les chances d'intégrer une faculté réputée, a fortiori en L3 ou M1, puisque celles-ci ne pratiquent aucune sélection pour accepter ou dénier le transfert du dossier (sauf Paris II). Vous pourrez intégrer n'importe quelle faculté de France avec seulement un dossier universitaire classique et l'attestation d'obtention de licence en droit si vous voulez l'intégrer au niveau du master.

Par **bulle**, le **09/10/2013 à 10:40**

Bonjour,

Comme les autres forumers, je comprends mal l'utilité de ce cumul droit/prépa car les deux ont des objets totalement différents et ils ne sont pas complémentaires dans la mesure où le but à atteindre n'est pas du tout le même.

En plus, déjà que la fac de droit et la prépa seules engendrent beaucoup de travail, il est mieux de faire un choix tout de suite car cela risque d'être difficile à concilier. Car même si vous y êtes arrivée en L1, la L2 ce n'est pas la même chose, ça demande encore plus de travail.

Par **rebellis**, le **09/10/2013 à 11:39**

Bonjour à vous,

[citation] comment l'adjonction d'une classe préparatoire à un parcours universitaire pourrait accroître les chances d'intégrer une faculté réputée, a fortiori en L3 ou M1, puisque celles-ci ne pratiquent aucune sélection pour accepter ou dénier le transfert du dossier (sauf Paris II). Vous pourrez intégrer n'importe quelle faculté de France avec seulement un dossier universitaire classique et l'attestation d'obtention de licence en droit si vous voulez l'intégrer

au niveau du master[/citation]

C'est la raison pour laquelle j'ai ouvert cette discussion car je n'étais pas en mesure de saisir les véritables bénéfices d'une prépa lorsqu'on souhaite seulement faire du droit. Je pense que les propos tenus par mes enseignants ou même par mes camarades sont un moyen de se rassurer ou de balayer cette crainte de démissionner.

Concernant Paris II, certains disent que c'est plus valorisant d'avoir fait une prépa que d'être allé à la fac tout simplement, car ça montre justement que "l'étudiant prépa a une plus grande capacité de travail qu'un étudiant en fac". Moi je trouve cela curieux.

[citation]En plus, déjà que la fac de droit et la prépa seules engendrent beaucoup de travail, il est mieux de faire un choix tout de suite car cela risque d'être difficile à concilier. Car même si vous y êtes arrivée en L1, la L2 ce n'est pas la même chose, ça demande encore plus de travail.[/citation]

Je confirme parfaitement ce que vous avez écrit "Bulle"...